

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT DE MISSION

**Atelier de Concertation des Parties Prenantes sur le Commerce Transfrontalier
du Poisson et Produits de Pêches, d'un des Corridors de l'Afrique Centrale.**



Douala/Cameroun, du 1^{er} au 3 Novembre 2016



Introduction

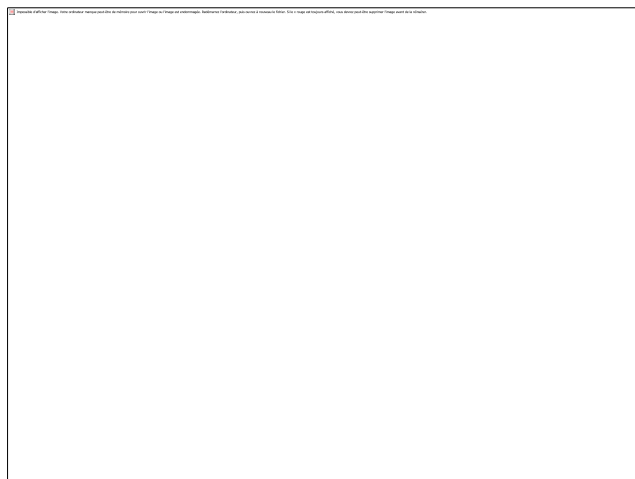
Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), en collaboration avec l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN), a organisé, du 1^{er} au 3 Novembre 2016 à Douala en République du Cameroun, une réunion de « *Concertation des parties prenantes sur le Commerce Transfrontalier du Poisson et des Produits de Pêche, d'un des Corridors de l'Afrique Centrale* ».

Le thème de cette réunion répond aux mandats de ces deux Institutions qui consistent, entre autres, à :

- soutenir et coordonner l'utilisation durable des produits de l'élevage, de la pêche et de la faune sauvage comme ressources à la fois pour le bien-être humain et le développement économique des États Membres de l'Union Africaine ;
- aider les pays africains à prendre en compte et à mettre en œuvre des politiques et des réformes en matière de gouvernance visant à améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des pêcheries de l'Afrique et les avantages sociaux offerts par ce secteur.

Ont participé à cette réunion, les Représentants des Etats Membres de l'Afrique Centrale (République du Cameroun, République Gabonaise, République de Guinée Equatoriale, République du Congo et République du Tchad) ainsi que ceux des Institutions régionales (la CEEAC, la COREP, la CEBEVIRHA, l'ARSO et le WorldFish).

La COREP y était représenté par Monsieur SABUNI KASEREKA Emmanuel, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.



1. Objectifs spécifiques de la Réunion

- Obtenir que les intervenants clés des Etats de l’Afrique centrale examinent le statut de la mise en œuvre des accords de la CEEAC en matière de libre-échange;
- Evaluer l'état de mise en œuvre de ces outils, en utilisant des études de l'analyse du corridor faites par l'Université de Douala (Institut des Sciences Halieutiques de Yabassi – ISH) et identifier les points d'entrée pour des interventions visant à faciliter leur mise en œuvre;
- Discuter des options pour l'établissement d'un poste de contrôle frontalier unique entre les pays voisins tirant les leçons de l'expérience de l’Afrique de l’Est ;
- Se mettre d'accord sur la voie à suivre pour la mise en œuvre du concept « Poste de contrôle frontalier à arrêt unique » entre pays de la région Afrique Centrale.

2. Principaux résultats attendus de la Réunion

Etant donné qu’il a été démontré (Afrique de l’Est) que la mise en œuvre du concept « Poste de contrôle frontalier à arrêt unique » ou One Stop Border Post (OSBP) est l’un des mécanismes efficaces pour la mise en exécution des politiques existantes en matière de facilitation des échanges au niveau intra régional, les parties prenantes ont convenu de :

- Examiner les voies et moyens de créer une plate-forme commune pour faciliter le commerce transfrontalier du poisson et des produits de la pêche dans la sous-région de l’Afrique Centrale ;
- Consolider les efforts en cours et s’accorder sur une feuille de route pour l’établissement et la mise en œuvre de ce concept dans la sous-région.

3. Organisation de la Réunion

Programmés pour trois jours, soit du 1^{er} au 3 novembre 2016, les travaux se sont déroulés en cinq sessions suivantes :

- Session 1 : cérémonie d’ouverture de la réunion ;

- Session 2 : présentations des institutions régionales et des résultats de l'analyse du corridor de l'Afrique Centrale ;
- Session 3 : Présentations des Etats Membres ;
- Session 4 : discussion sur les voies et moyens de l'implantation d'un « Poste de contrôle frontalier à arrêt unique » ou One Stop Border Post (OSBP) ;
- Session 5 : Cérémonie de clôture de la réunion.

N.B. : Les sessions 1 et 2 ont été suivies des travaux en groupes pour circonscrire les leçons tirées des différentes expériences.

4. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Dr. BELAL Emma, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques, représentant Son Excellence Dr. TAIGA, Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun. Le discours d'ouverture avait été précédé par les allocutions prononcées successivement par les Représentants du WORLDFISH (M. Idriss Ali NASSAH), de l'Agence du NEPAD (Dr. Bernice Mclean), de l'UA-BIRA (Dr. Simplicie Nouala), de la CEEAC (M. NDEMAZAGOA Désiré).



5. Résultats de la session 2

Les présentations de cette session ont porté sur les différents thèmes ci-après :

- Pour la CEEAC : Concept de base sur la notion de zone de libre-échange (ZLE) et poste frontalier à arrêt unique (ou OSBP), opportunités et défis en Afrique Centrale ;
- Pour la CEBEVIRHA : Les procédures actuelles en matière de produits d'origine animale et végétale en rapport avec les questions sanitaires et phytosanitaires dans la sous-région de l'Afrique Centrale ;
- Pour la COREP : Perspectives sur les contraintes et défis liés aux opérations actuelles d'exportation/importation du poisson ;
- Pour l'ARSO : Rôle d'ARSO dans le commerce intra africain : cadre d'évaluation de la conformité ;
- Pour l'Université de Douala (ISH) : Les résultats de l'analyse du corridor de l'Afrique Centrale et implication pour le commerce intra régional du poisson et des produits de la pêche.

A l'issue de ces présentations et des travaux en groupes sur le thème : ***Cartographie des blocages qui entravent l'implantation efficace d'un poste frontalier à arrêt unique, y compris des produits de pêche***, les participants se sont accordés sur les contraintes, les défis et les opportunités suivants :

- Concernant les contraintes :
 - Application partielle de la Déclaration de Malabo sur la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
 - Non application des décisions communautaires relatives à la libre circulation des personnes et des biens ;
 - Insuffisance dans l'harmonisation des cadres réglementaires des Etats ;
 - Insuffisance des infrastructures routières transfrontalières et des infrastructures appropriées de production, de débarquement, de stockage, de transformation et de conservation des produits halieutiques ;

- Faible prise en compte des services dans les politiques nationales de développement ;
 - Multiples tracasseries administratives (douanières, consulaires et policières, ...) ;
 - Faible exécution de certains projets communautaires.
- Concernant les défis :
- Disponibilité d'un personnel qualifié ;
 - Coordination institutionnelle pour faciliter les opérations de contrôle aux frontières ;
 - Adhésion des Etats au concept de poste frontalier à arrêt unique ;
 - Stabilité et sécurité dans la sous-région ;
 - Insertion/appropriation des décisions communautaires dans le corpus juridique des Etats ;
 - Disponibilité des ressources financières adéquates ;
 - Disponibilité des statistiques fiables.
- Concernant les opportunités :
- Existence d'instruments régionaux et sous-régionaux (Déclaration de Malabo, différentes Décisions de la CEEAC relatives à la libre circulation des ressortissants des Etats Membres à l'intérieur de l'espace CEEAC) ;
 - Existence des organismes régionaux et sous-régionaux : UA-BIRA, APCN, CEEAC, CEMAC, ARSO, COREP, CEBEVIRHA ;
 - Intérêt manifeste des partenaires techniques et financiers pour le secteur des pêches et de l'aquaculture ;
 - Développement de l'utilisation des TIC ;

- Forte demande du poisson ;
- Existence d'un potentiel halieutique et aquacole.

N.B. : Un thème a manqué à cette série des présentations : « *Contexte du projet d'élimination des barrières (Breaking Barriers Project) et expérience de la frontière de Busia en Afrique de l'Est* », le présentateur n'ayant pas pu effectuer le déplacement de Douala en dernière minute.

6. Résultats de la session 3

Les Représentants des Etats Membres ont développé, pour le compte de leurs pays respectifs, le thème : « Statut des Pêches et de l'Aquaculture : Perspectives sur les contraintes et défis liés aux opérations actuelles d'exportation/d'importation du poisson.

A l'issue de ces présentations et des travaux en groupes sur le thème : *Que faut-il faire pour rendre efficace le concept de zone de libre-échange à travers le poste frontalier à arrêt unique en Afrique Centrale ?*, les participants se sont accordés sur des propositions d'actions à entreprendre (en fonction des défis à relever) et les actions systématiques suivantes :

- Proposition d'action liée au défi de disponibilité d'un personnel qualifié :
 - renforcement des capacités du personnel à tous les niveaux et pour tous les services impliqués dans l'opérationnalisation des postes frontaliers à arrêt unique ;
- Propositions d'actions liées au défi de coordination institutionnelle pour faciliter les opérations de contrôle aux frontières :
 - Formalisation d'un cadre institutionnel multisectoriel ;
 - Elaboration et mise en application d'un manuel de procédure.
- Proposition d'action liée au défi d'adhésion des Etats au concept de poste frontalier à arrêt unique :
 - Sensibilisation et vulgarisation du concept au niveau des parties prenantes.

- Propositions d'actions liées au défi de stabilité et sécurité dans la sous-région :
 - Mutualisation des efforts et des moyens pour lutter contre l'insécurité transfrontalière ;
 - Renforcement de la bonne gouvernance au niveau des différents Etats.

- Propositions d'actions liées au défi d'insertion/appropriation des décisions communautaires dans le corpus juridique des Etats :
 - Publication des textes communautaires dans le Journal Officiel (JO) de la Communauté ;
 - Ratification des textes communautaires par les Parlements des Etats et publication dans les JO des Etats.

- Propositions d'actions liées au défi de disponibilité des ressources financières adéquates :
 - Opérationnalisation des mécanismes de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) et de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) ;
 - Mobilisation des ressources nécessaires par les Etats pour l'exécution des programmes et projets d'intérêt communautaire.

- Propositions d'actions liées au défi de disponibilité des statistiques fiables :
 - Renforcement des capacités des services en charge des statistiques dans les différents Etats ;
 - Harmonisation des systèmes statistiques dans les différents Etats ;
 - Mise en place d'une base de données statistiques au niveau sous-régional.

7. Session 4 : Résultats des discussions sur les voies et moyens de l'implantation d'un « Poste de contrôle frontalier à arrêt unique » ou One Stop Border Post (OSBP)

Au terme de ces séances de travail, les participants avaient bien assimilé le concept « Poste Frontalier à Arrêt Unique » ainsi que les outils développés par la CEEAC en matière de libre-échange.

Ils ont élaboré une feuille de route assortie des principales actions prioritaires identifiées pour le commerce transfrontalier du poisson et des produits de la pêche :

- Renforcement des capacités du personnel à tous les niveaux et pour tous les services impliqués dans la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'opérationnalisation des postes frontaliers à arrêt unique ;
- Formalisation d'un cadre institutionnel multisectoriel pour faciliter la coordination des services au niveau de la frontière ;
- Harmonisation des procédures ;
- Mise en place d'un cadre de concertation aux frontières ;
- Opérationnalisation de la zone de libre-échange de l'espace CEEAC ;
- Mise en place d'un système de vulgarisation des instruments spécifiques du secteur de la pêche ;
- Collecte effective de la CCI et de la TCI ;
- Mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers ;
- Renforcement des capacités des services des statistiques dans les différents États et harmonisation des systèmes statistiques dans les États.

Quelques recommandations

Les participants à l'atelier ont formulé quelques recommandations, notamment :

- L'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO) est invitée à se faire mieux connaître auprès des États Membres de la région Afrique Centrale ;
- Il a été fortement recommandé aux Etats qu'un système de collecte de donnée soit mis en place au niveau des frontières, tenant compte du besoin en statistiques et en données chiffrées pour suivre les flux commerciaux et pour la prise des décisions ;
- Les États Membres ont été appelés à se mobiliser pour la mise en œuvre des actions identifiées au cours de cet atelier.

Fait à Libreville, le 09 novembre 2016

**L'Administrateur au Développement des Pêcheries
et à la Programmation,**

Emmanuel SABUNI KASEREKA.-